

Céline Saint-Pierre, sociologue

(1978)

“ Travail et éducation.
Bilan et perspectives politiques
des législations péquistes.”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: jmt_sociologue@videotron.ca

Site web: <http://pages.infinit.net/sociojmt>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Céline Saint-Pierre, sociologue

"Travail et éducation. Bilan et perspectives Politiques des législations péquistes". Un article publié dans l'ouvrage collectif sous la direction de Jean-François Léonard, La chance au coureur. Bilan de l'action du gouvernement du Parti québécois, "2e partie: Le Gouvernement du PQ et la travailleurs", pp. 71-82. Montréal: Éditions Nouvelle Optique, 1978, 253 pp.

[Communication faite les 15 et 16 novembre 1977 au colloque "Un an après. Bilan de l'action du gouvernement du Parti Québécois". Organisé par la Société Canadienne de Science Politique et l'Association Canadienne des Sociologues et Anthropologues de langue française, ce colloque réunissait des universitaires, des journalistes, des syndicalistes, et se proposait de porter un jugement critique sur la gouverne du Parti Québécois.]

Autorisation accordée par Mme Saint-Pierre le 14 juillet 2003.

Céline Saint-Pierre est sociologue et directrice du développement
Chaire Fernand-Dumont sur la culture
INRS Urbanisation, Culture et Société



Celine_Saint-Pierre@INRS-UCS.Uquebec.ca

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times, 12 points.

Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2001 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition complétée le 21 août 2004 à Chicoutimi, Québec.



Table des matières

Introduction

1. Analyse du programme et de ses implications politiques
2. Examen du bilan du Parti en matière de législation du travail
3. Examen du bilan du Parti Québécois en matière de législation sur l'éducation

Note

Introduction

[Retour à la table des matières](#)

Plus d'un nous dira qu'il est trop tôt pour s'interroger et faire le bilan des politiques du Parti Québécois, un an après la prise du pouvoir. On aura tôt fait d'utiliser cet argument pour atténuer le sens des critiques qui peuvent être faites et réduire la portée des analyses politiques produites. Cela pourra nous être répété surtout dans le cas des politiques spécifiques, telles la législation ouvrière, où le Parti Québécois en tant que gouvernement a à peine entamé la rédaction des projets de loi et tout juste amorcé la définition des orientations de la politique qu'il entend mener à l'égard des travailleurs.

Mais voilà, ces arguments peuvent être contrecarrés si l'on considère le Parti Québécois non pas uniquement en tant que parti dirigeant le Parlement actuel mais aussi en tant que parti ayant un programme, une vie politique propre, des militants représentant plusieurs orientations idéologiques et de plus une histoire qui, même si elle est courte, nous permet d'en dégager les bases politiques. C'est là une voie qui s'offre à l'analyse et qui permet de poser l'amorce du bilan d'un parti tiraillé entre son aile parlementaire et sa base militante. Nous allons l'emprunter et tenter de dégager les aspects principaux du programme qui concernent plus directement les travailleurs et dresser un bilan rapide des projets de loi amorcés et débattus au Parlement.

L'objectif de cette courte analyse est de dégager les contradictions qui marquent la vie politique du parti et qui permettent d'expliquer, du moins en partie, les débats qu'il suscite. D'abord faisons une mise au point sur la pertinence que présente l'utilisation du programme comme indice privilégié des orientations idéologiques et politiques de la base militante du parti.

Contrairement aux autres partis (Conservateur, Libéral, Union Nationale) qui élaborent leurs programmes en période électorale uniquement, dont la rédaction repose sur une Commission politique composée de cadres du parti et dont la diffusion est limitée à des réseaux restreints d'électeurs, le Parti Québécois s'appuie sur sa base militante pour définir les lignes directrices du Programme, les débattre et l'adopter. Le Programme ne répond pas uniquement à des fins électorales mais témoigne de la vie militante du parti et s'annonce comme l'aboutissement des débats entre les différentes tendances qui le marquent. De plus, il nous faut reconnaître dans le Parti Québécois le premier parti de masse qui ait existé au Québec (150,000 adhérents), et c'est pour cette raison qu'il nous faut tenir compte du mouvement qu'il draine pour faire une analyse correcte de sa portée politique.

Analyse du programme et de ses implications politiques

[Retour à la table des matières](#)

Dégageons maintenant quelques propositions de base du programme concernant plus directement la vie des travailleurs. Je me réfère pour ce faire au programme produit au dernier Congrès de 1977 et qui contient plusieurs des éléments du programme de 1975. J'ai porté mon attention sur la deuxième partie du programme qui traite de « la vie économique » et sur la troisième partie qui porte sur « la vie sociale ». De la lecture des objectifs généraux, il me faut faire ressortir l'insistance avec laquelle on met de l'avant la nécessité de faire disparaître « les formes d'exploitation des travailleurs ». Ainsi à l'article 3 des Objectifs généraux, il est écrit:

« Fonder la politique économique sur des objectifs humains et sociaux et à cette fin :

a) établir un système économique éliminant toute forme d'exploitation des travailleurs et répondant aux besoins réels de l'ensemble des québécois plutôt qu'aux exigences d'une minorité économique favorisée; ...

b) subordonner les critères de rentabilité économique aux critères de rentabilité sociale. (Deuxième partie, Chapitre 1, article 3).

Ces deux propositions constituent à mon avis un temps fort du programme économique du parti si l'on sait quelles sont les conséquences politiques qui découlent d'une transformation de l'économie ayant pour but d'éliminer toute forme d'exploitation des travailleurs. C'est là une caractéristique d'un

programme non pas social-démocrate mais socialiste voire communiste (pays d'Europe de l'ouest) puisque l'élimination de l'exploitation des travailleurs repose sur le renversement du rapport CAPITAL-TRAVAIL et l'élimination de l'accumulation du capital par une classe minoritaire mais dominante. Pour le Québec, cela veut dire mettre fin à la domination des capitaux américains dans l'économie québécoise et renverser le pouvoir politique détenu par la bourgeoisie composée d'intérêts anglo-canadiens, américains et québécois. Cela veut donc dire rompre avec l'impérialisme américain et avec la domination politique anglo-canadienne. Mais le processus politique engendré par la réalisation de cette seule proposition va beaucoup plus loin. Il implique que la rupture avec la domination étrangère soit aussi une rupture avec les rapports capitalistes de travail vu son objectif de faire disparaître l'exploitation des travailleurs. C'est donc dire que le Parti Québécois s'il veut être en accord avec les propositions de son programme doit éviter de se constituer en organisation politique d'une nouvelle classe bourgeoise, majoritairement québécoise cette fois, qui tente de s'approprier les bases d'accumulation du capital actuellement réparties entre les bourgeoisies américaine, anglo-canadienne et québécoise.

Par ailleurs, dans le programme, il est aussi écrit qu'il est nécessaire de "subordonner les critères de rentabilité économique aux critères de rentabilité sociale" (Chap. I, art. 3) en "assurant la participation locale dans les prises de décision et dans la définition des grandes orientations économiques" (Chap. I, art. 9). Les implications de tels articles sont grandes si l'on se place du point de vue des travailleurs. Cela suppose en effet que la direction politique de la société québécoise n'est plus soumise aux impératifs de développement économique mais à ceux que définiront les travailleurs dans leur processus de libération, la production économique ne répondant plus aux exigences du profit mais aux besoins des travailleurs dans tous les aspects de leur vie sociale et culturelle. Lues et analysées en regard des intérêts des travailleurs, ces deux propositions jettent les bases politiques d'un programme ayant comme objectifs l'élimination par la classe bourgeoise impérialiste et intérieure et le renversement de cette classe en tant que classe politique assumant la direction de la société québécoise. Je ne relèverai pas tous les autres articles contenus dans le programme économique qui se présentent comme autant d'éléments pouvant faire du Parti Québécois une plate-forme non seulement de défense des intérêts des travailleurs en tant que classe, mais aussi de promotion de ces mêmes intérêts.

Examen du bilan du Parti en matière de législation du travail

[Retour à la table des matières](#)

Si l'étude du programme du Parti Québécois et les débats qui ont entouré sa production révèlent une préoccupation constante de mettre de l'avant les intérêts des travailleurs qui composent la masse des québécois, l'examen du bilan du Parti Québécois au pouvoir depuis un an fait ressortir une réalité toute autre. Cet écart témoigne des contradictions qui existent au sein du Parti Québécois et d'une lutte, qui, si elle n'est pas apparente, se mène à l'intérieur du Parti entre diverses tendances et diverses classes sociales. C'est là la seule explication que nous puissions donner pour rendre compte de l'orientation politique sous-jacente de certains des articles du programme qui figurent parmi les plus importants. Si cette explication s'avérait ne pas correspondre à la réalité de la vie politique interne du parti, nous serions obligés de considérer ce programme comme mystificateur et trompeur quant aux intérêts réels qui le sous-tendent. Analysons d'un peu plus près les projets de législation du travail mis de l'avant par le Gouvernement péquiste. Deux ministres se sont succédé à la tête du Ministère du Travail. À la demande du Gouvernement, Jacques Couture démissionne et il est remplacé par Pierre-Marc Johnson. À son départ, Couture dira: "Le Ministre du Travail est davantage le ministre des relations de travail que le ministre des travailleurs". (Entrevue accordée au journal *La Presse*). Il avait déjà annoncé, un peu trop hâtivement la loi anti-scab réclamée par les syndicats, et la refonte du Code du Travail après avoir fait voter la loi du salaire minimum. À la suite, Pierre-Marc Johnson présentera la loi 45 contenant les amendements au Code du Travail relatifs, entre autre, à la démocratie syndicale, à l'application de la formule Rand, à l'embauche de briseurs de grève. Le Conseil du Patronat a déjà réagi violemment aux propositions de refonte en invoquant « que le législateur agit surtout en faveur des seuls salariés et sape à sa base même le régime de négociations collectives, prive l'employeur de l'exercice de son droit légitime de jouir de son droit fondamental de propriété, tout en s'en prenant durement aux petites et moyennes entreprises ». (Pierre Desmarais, *Le Devoir*, 3 août 1977). Toute la question est de savoir qui le Gouvernement va-t-il écouter dans le débat sur les amendements aux divers projets de loi du travail ? Va-t-il se camoufler derrière son rôle d'arbitre et de négociateur-conciliateur et faire sa politique en coulisse ? Quels intérêts va-t-il défendre : ceux des travailleurs ou ceux du

patronat ? Jusqu'à quel point va-t-il respecter les orientations de son programme ? Étant donné l'ambiguïté qui le caractérise maintenant, il devient nécessaire que les travailleurs organisés en syndicats n'acceptent pas d'amendements au Code du Travail qui auraient comme objectifs d'accroître les pouvoirs de l'État dans la gestion des rapports patrons-ouvriers et employés. C'est donc dire que toute législation visant à faire de l'État le surveillant du fonctionnement interne des syndicats (Cf. article du Code du Travail sur la démocratie syndicale) et le principal arbitre en cas de conflit (Reconnaissance syndicale, conditions de travail) devrait être rejetée par les syndicats. Il ne faut pas faire de l'État un relais dans les négociations entre employeurs et syndicats mais s'assurer que les conditions nécessaires au libre exercice des droits des travailleurs soient reconnues et établies dans le Code du Travail. Car jusqu'à preuve du contraire, le Gouvernement péquiste lorsqu'il fonctionne comme État-employeur se comporte de la même façon qu'un employeur de l'entreprise privée. Nous prenons à titre d'exemple le projet de loi 53 sur la réforme de la négociation dans la fonction publique où le ministre, ou les comités nommés par lui, s'arrogent les pouvoirs de réglementation dans l'embauche et dans la promotion, dans l'échelle de salaires, le temps supplémentaire, les congés, la sécurité d'emploi, clauses autrefois soumises à la négociation collective. Il est aussi question d'instaurer la promotion au mérite. Quels seront les critères du mérite ? Nul ne le sait mais le ministre et ses délégués auront un rôle important à jouer dans leur définition. Un autre exemple est celui de la négociation terminée depuis quelques semaines entre le Gouvernement et la Société de Cartographie du Québec où une quarantaine d'employés étaient en grève depuis le mois de juillet. Les propositions du gouvernement à ses employés étaient en deçà de ce qui a été négocié avec les employés du secteur public et para-public regroupés dans le Front Commun de 1975. Il en va de même pour les gains obtenus par les employés au moment de la signature de leur convention.

Examen du bilan du Parti Québécois en matière de législation sur l'éducation

[Retour à la table des matières](#)

Dans son programme concernant l'éducation, le Parti Québécois énonce la proposition suivante:

« Au niveau de l'Université ou des Cegeps, assurer la participation paritaire des étudiants et des professeurs à la gestion pédagogique et assurer la participation paritaire des étudiants, des professeurs et des administrateurs à la gestion administrative. »

(4e partie, article 10, Chapitre IV)

Or, l'on se rappellera le temps qu'aura mis le Gouvernement péquiste à donner le mandat au Siègne Social de l'Université du Québec de négocier avec le Syndicat des Professeurs de l'UQAM alors que les revendications de ces derniers s'inscrivaient tout à fait dans les orientations du programme du Parti Québécois en matière d'éducation. Tout en maintenant son principe de respect de l'autonomie des institutions académiques, le Gouvernement aurait pu faire ressortir le caractère d'acceptabilité des revendications et inciter le Siègne Social à négocier avec l'UQAM. Un autre exemple à relever est celui de la mise sur pied d'une « Commission d'études sur les universités » où le Gouvernement a consulté la FAPUQ (Fédération des associations des professeurs des universités du Québec) sur la définition des objectifs et la nomination des membres de la Commission tout en tenant à l'écart de cette première consultation, les organisations syndicales elles-mêmes. Comment concilier cette pratique avec cet énoncé du programme où il est dit qu'il faut « favoriser de plus en plus au Québec un syndicalisme dynamique et démocratique, qui libéré de son rôle défensif et purement revendicatif, deviendra l'instrument d'une participation responsable des travailleurs aux décisions qui les concernent à tous les niveaux ». Si l'on confronte cet énoncé avec la pratique menée par le Gouvernement péquiste, l'on comprendra que ce que le Parti Québécois entend par « participation des travailleurs aux décisions qui les concernent à tous les niveaux » doit être restreint au seul niveau des conditions de travail et de leur mode de réglementation. Dès qu'il s'agit d'intervention aux autres niveaux de fonctionnement et d'orientation de la société, le Gouvernement

péquistes procède à des consultations individuelles agissant ainsi de la même façon que le Gouvernement Libéral qu'il a tant dénoncé. Il sera intéressant de suivre le débat lancé par la FNEQ (Fédération nationale des enseignants du Québec) sur l'abolition de l'école privée et son intégration dans le secteur public. L'un des moyens efficaces d'assurer le maintien des privilèges d'une classe au détriment de l'ensemble des travailleurs et de perpétuer les inégalités sociales est de maintenir ce double réseau privé-public. Dans son programme, le Parti Québécois s'engage à : « élaborer dans les plus brefs délais possibles une planification financière et pédagogique des secteurs publics et privés et des nonnes d'admission qui éliminent toute forme de discrimination sociale et à réaliser cette planification dans une perspective d'intégration progressive du secteur privé au secteur public, dans le respect du choix libre garanti par la diversité des écoles et, en ce sens, adopter une loi de l'enseignement privé... » (4e partie, Chap. IV, article 16). Là encore, dans la formulation qu'il adopte, le Parti Québécois ménage la chèvre et le chou alors que pour être cohérent avec les orientations fondamentales de son programme, il devrait mettre tout en oeuvre pour défendre un réseau scolaire publique et unique pour tous les Québécois et prendre les moyens nécessaires pour revaloriser l'école publique et lui redonner toute sa crédibilité en repensant la formation scolaire en fonction de la libération sociale et politique des travailleurs québécois dont il dit prendre les intérêts à cœur. Nous avons pris ces quelques exemples que nous pourrions multiplier, afin de démontrer qu'à la confrontation de son programme avec la pratique politique qui est sienne au sein du Gouvernement, dont il assume la direction, le Parti Québécois est fait de multiples contradictions et vit sur plusieurs ambiguïtés. Son aile parlementaire, dominante sur la scène politique, se situe en continuité et non en rupture avec les politiques prônées par le Parti Libéral du Québec du temps de Jean Lesage. Cependant cela ne légitime pas pour autant les analyses parfois trop simplistes qui tenteraient d'assimiler le Parti Québécois au Parti Libéral à une différence près, celle de l'indépendance politique du Québec. Beaucoup d'individus et de groupes politiques (surtout les fédéralistes de gauche) minimisent cette question, ce qui empêche de voir ce qu'elle recouvre vraiment. Si le Parti Québécois est porteur de tant d'ambiguïtés et de tant de contradictions, c'est qu'il agit en tant que parti qui assurera la libération nationale du peuple québécois et, partant de là, il draine l'ensemble des forces sociales qui composent le mouvement de libération nationale dans son ensemble. Ce dernier débordant le noyau de militants qui composent le Parti Québécois regroupe un ensemble d'individus appartenant à des classes sociales diverses et dont les intérêts sont divergents voire contradictoires. Chaque classe sociale, que ce soit la classe ouvrière québécoise, la petite bourgeoisie et la bourgeoisie nationale s'intègre au projet de libération nationale avec ses intérêts propres et son appui prend des formes différentes et répond à des objectifs spécifiques. Jusqu'à maintenant, à la lumière du bilan du Parti Québécois au pouvoir, il nous est permis de constater que ce dernier tout en aménageant une plate-forme où se retrouvent les intérêts de la bourgeoisie nationale québécoise : constitution et consolidation

d'un secteur coopératif important, défense de la petite et moyenne entreprise, préserve ceux des multinationales américaines qui investissent au Québec (Cf. discours et visite de René Lévesque à l'Economic Club de New York), et assure à la nouvelle petite bourgeoisie une base matérielle d'organisation et d'intervention en assurant à l'État un rôle prépondérant dans la gestion de plusieurs secteurs névralgiques de la société québécoise, ce qui nécessite l'élargissement de l'appareil d'État et la multiplication des places de cadres technocrates. Quant aux travailleurs, la défense de leurs intérêts spécifiques n'apparaît pas encore être pris en charge par le Gouvernement péquiste actuel. Et pourtant, ils ont voté en masse pour ce parti lui accordant le bénéfice du doute quant aux changements qui pourraient être apportés dans leurs conditions de vie, que ce soit au plan économique, social ou culturel. La lecture du programme, le contenu des discours faits pendant la période électorale et l'incitation d'une organisation syndicale telle la F.T.Q. qui regroupe la majorité des ouvriers de la production peuvent expliquer leur comportement électoral, comportement qui doit être analysé en tant que comportement individuel et non comme comportement de classe. Ce qui est beaucoup moins admissible, c'est l'appui inconditionnel apporté par les dirigeants de la F.T.Q. au Parti Québécois pendant la campagne électorale et au moment du Sommet Économique d'une part et, d'autre part, le silence de la C.S.N. et de la C.E.Q. laissant la grande majorité des travailleurs dans l'ignorance des enjeux réels posés par l'entrée du Parti Québécois sur la scène politique. L'absence de position de la CSN et de la CEQ sur la question nationale québécoise peut expliquer ce silence. Elle a cependant pour effet de réduire cette question au seul projet porté par le Parti Québécois et à masquer les liens qui existent entre la libération nationale du peuple québécois et la libération sociale et politique des travailleurs. Elle a aussi pour effet de laisser la droite nationaliste occuper toute la place dans la définition et l'orientation du mouvement de libération nationale de telle sorte que ce dernier apparaît sous l'angle réduit de l'unilinguisme, de la sauvegarde de notre culture, et du rapatriement des juridictions fédérales. Si par le biais de leurs organisations syndicales et politiques, les travailleurs n'interviennent pas dans le débat sur l'indépendance du Québec, s'ils ne s'assurent pas une place prépondérante dans l'orientation du mouvement de libération nationale, il faut donc prévoir que le projet d'indépendance politique, s'il se réalise, répondra avant tout aux intérêts d'une bourgeoisie nationale non-monopoliste dont les alliances avec la bourgeoisie des monopoles américains et avec la petite bourgeoisie technocratique sont à envisager malgré les heurts. L'aboutissement de ce processus de libération tel qu'engendré par le P.Q. aura un double effet :

- 1°) exclure les anglo-canadiens de la gestion politique et du champ économique québécois et
- 2°) conserver la masse des travailleurs québécois sous

l'emprise des rapports capitalistes dont la gestion reposera entièrement sur l'État dominé par la bourgeoisie nationale québécoise, ce qui revient à les exclure du processus de libération nationale.

Deux questions se posent sur lesquelles je termine cet exposé :

1. Est-ce là le projet de libération nationale que veulent appuyer les travailleurs québécois ?

2. Dans ce long processus de libération nationale, pouvons-nous faire l'économie de la phase de consolidation d'une bourgeoisie nationale (non monopoliste) pour nous engager dès maintenant dans le processus de mise en place des conditions nécessaires à la prise en charge par les travailleurs eux-mêmes de la direction du mouvement de libération nationale et de sa réalisation ?

Ce qui revient à dire :

Le projet d'indépendance politique ou de souveraineté-association que se propose de réaliser le P.Q. servira d'abord les intérêts d'une bourgeoisie nationale qui cherche à se consolider dans un champ économique donné et ceux d'une petite bourgeoisie technocratique qui trouve dans ce nationalisme politique des arguments idéologiques pour organiser à son profit le fonctionnement de l'appareil d'État et s'approprier la direction de la bureaucratie de l'État et de ses divers appareils (la techno-bureaucratie).

Dans une perspective à long terme, ce projet tel qu'énoncé peut-il servir dans ses effets politiques, les intérêts politiques des travailleurs, même indirectement ?

Si, oui, de quelle manière ?

Conséquemment, comment doit se formuler l'appui tactique des travailleurs et de leurs organisations, au projet péquiste ? Concrètement, quelle devra être leur position au moment du Référendum ?

Sinon, c.a.d. que si, en aucune manière, le projet péquiste ne peut servir les intérêts politiques des travailleurs comment ceux-ci doivent-ils s'en démarquer et, comment doivent-ils dans l'immédiat, assurer la liaison entre la libération nationale et la construction du socialisme ?

Note

[Retour à la table des matières](#)

Je n'aborde pas ici le contenu d'un projet de libération nationale défini et dirigé par l'ensemble des travailleurs québécois, ce n'est pas à moi qu'il revient de le faire, mais je voudrais attirer l'attention sur deux aspects fort importants à mon avis :

1. Étant donné, qu'au Québec, les travailleurs (chômeurs et assistés sociaux) et leurs familles comptent pour un peu plus des 2/3 de la population (70%) il n'est pas difficile de voir le lien nécessaire qui existe entre la libération sociale et politique de cette classe (le prolétariat) d'une part, et la libération nationale, d'autre part. Il est cependant nécessaire, pour que la réalisation de cette articulation se fasse, que le prolétariat québécois en tant que classe prenne la direction de ce double mouvement de libération.

2. Si la libération nationale et sociale conduite par les travailleurs québécois doit aller jusqu'à l'indépendance économique et politique du Québec, il devient nécessaire de prévoir un mode d'implication et d'intégration des travailleurs immigrants et anglophones dans ce mouvement de libération.

Fin du texte